

CANICROSS de l'Aber Wrac'h le samedi 11 AVRIL 2015

Epreuve comptant pour l'attribution des points des chiens d'or FSLC

Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... ☐ Homme ☐ Femme
 Adresse :
 Code postal : Ville : Téléphone :
 Mail :@

☐ Licencié (FSLC/FFST/CNEAC) : N° de licence..... Club

(Joindre la photocopie de la licence)

☐ Non licencié (joindre un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition de moins d'un an)

☐ Canicross 7 km (2000 et avant)

☐ Canicross découverte 3 km (2000 et avant)

☐ CaniVTT 7 km (2000 et avant)

☐ Canimarche 7 km ☐ Cani-enfant 1 (2005-2008)

☐ Cani-enfant 2 (2001-2004)

CHIEN Envoyer la photocopie des dernières vaccinations et identification du chien

Nom : Race : Sexe : ☐ M ☐ F

Date de naissance :/...../..... N° puce/tatouage :

Propriétaire :

(Identification OBLIGATOIRE)

La clôture des inscriptions se fera le 1 avril 2015

Samedi 11 avril 2015	Classement	Tarifs Licenciés FSLC	Tarifs Non licenciés FSLC	Remise des dossards dès 12h00
Canicross 7 km (à partir de junior (2000))	Oui comptant pour le chien d'Or FSLC	8 €	9 €	17h15
Canicross découverte 3km (à partir de junior (2000))	Non	3 €	4 €	16h30
Canicross enfant 1 et 2	Oui comptant pour le chien d'Or FSLC	0 €	0 €	13h20
CaniVTT 7 km	Oui comptant pour le chien d'Or FSLC	8 €	9 €	15h00
Canimarche découverte 7 km	Non	3 €	4 €	13h00

Pour les non-licenciés, présentation du matériel obligatoire (harnais, muselière pour les chiens de 2^e catégorie, laisse élastique, ceinture) à la remise des dossards.

Chèque à l'ordre de : La Breizh Cani'Tude

Bulletin et règlement à adresser avant le 1 avril 2015, délai de la poste à :

La Breizh Cani-Tude – Canicross Aber Wrac'h – 13 résidence Rurale – 29800 Saint Urbain

Aucune inscription ne se fera sur place.

Renseignements complémentaires : Tel : 06 64 13 34 38

Mail : labreizhcanitude@gmail.com

-Je reconnais les risques inhérents à la pratique des disciplines proposées par la FSLC

-Conditions d'assurances disponibles sur : www.fslc-canicross.net

-Pour les concurrents non licenciés, ils leur incombent de s'assurer contre les risques d'atteinte physique et contre les actes du chien qu'ils ont sous leur garde pendant la durée de la manifestation (responsabilité civile).

-Tout chien de 2^eme catégorie devra être en règle avec la législation, son propriétaire devra se munir des documents nécessaires.

-Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde. Quelles que soient les circonstances, je déclare être responsable de mon chien avant, pendant et après la course. J'atteste être en possession d'un certificat médical d'aptitude au sport daté de moins d'un an (article 6 de la loi N° 99-226 du 23 mars 1999)

-J'atteste voir lu et m'engage à respecter le règlement FSLC : www.fslc-canicross.net

Date :

Nom du signataire :

Signature :

Un seul bulletin par inscription

<u>CONTROLE VETERINAIRE</u>	<u>DOSSARD</u>	<u>COMMENTAIRE</u>